



## Concours photos - édition 2025

### Règlement

*Ce concours s'inscrit dans le cadre des actions d'animation et de communication portées par UNICEM entreprises engagées sur la Région Nouvelle-Aquitaine.*

*L'association UNICEM entreprises engagées pilote les démarches de progrès de la profession : Cap environnement et le label RSE et compte à ce jour plus de 1800 sites adhérents (carrières, unités de production de béton prêt à l'emploi, plateformes de recyclage, ...)*

#### 1 - Organisateur

---

Le concours photos est organisé par l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, sous l'égide du Comité régional UNICEM entreprises engagées.

#### 2 - Participants

---

Ce concours est ouvert à 2 catégories de participants :

**Catégorie A** : les structures répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- Forme juridique :
  - Associations loi 1901 œuvrant dans le domaine du développement durable : biodiversité, eau, économie circulaire, accompagnement social, ...
  - Collectivités locales et établissements publics
  - Etablissements d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, apprentissage, formation continue
- Siège social basé en Nouvelle-Aquitaine
- Photo prise par un membre de la structure : salariés, élus, bénévoles, enseignants

**Catégorie B** : tous les salariés des entreprises adhérentes à l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine au 01/01/2025

S'agissant d'un concours photos amateurs, les photos prises par des prestataires extérieurs ou par des professionnels ne sont pas admises.

#### 3 - Conditions de participation

---

Les dossiers de candidature des participants devront répondre aux conditions suivantes :

- photographies réalisées sur des sites localisés en Nouvelle-Aquitaine
- photographies prises pendant la durée du concours
- chaque participant pourra proposer au maximum 2 photographies par thème.
- Pour la catégorie A, les participants concourront pour le compte de leur structure

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure du concours, à tout instant et sans justification, les dossiers de candidature qu'ils jugeraient contraires à l'esprit du concours.

#### **4 - Objet du concours**

---

Les participants sont invités à photographier :

- Thème 1 : un des sites naturels de la liste en annexe
- Thèmes 2 et 3 : une ancienne carrière réaménagée située en Nouvelle-Aquitaine

Les trois thèmes du concours sont définis comme tel :

- thème 1 : « les chantiers nature UNICEM en Nouvelle-Aquitaine – que sont-ils devenus ? » : voir liste en annexe
- thème 2 : « la biodiversité sur les anciennes carrières »
- thème 3 : « les carrières réaménagées dans le paysage »

Les photographies devront impérativement se conformer aux points suivants :

- Les photographies ne devront pas présenter de situations risquant de mettre en danger les personnes.
- Les prises de vue ne devront pas représenter de menaces pour l'environnement, notamment elles éviteront tout dérangement des espèces sensibles présentes, le cas échéant.
- Elles ne devront pas permettre de reconnaître explicitement le nom ou le logo d'une entreprise.

#### **5 – Durée du concours**

---

Le concours est organisé **du 19 août au 15 octobre 2025**

#### **6 - Modalités de participation**

---

Chaque participant renseignera un dossier de candidature composé de :

- la ou les photographie(s) référencée(s) (numéro - date de la prise de vue - nom du site - commune - département) au format JPG, avec une résolution de qualité
- le ou les formulaire(s) de participation (un formulaire par photo) complété(s), signé(s) et scanné(s) au format JPG ou PDF (voir page 5)
- le formulaire d'autorisation de reproduction et de représentation des photographies (voir page 6) complété, signé et scanné au format JPG ou PDF

Le dossier complet de candidature dûment complété sera adressé par mail à l'adresse suivante : [nouvelle-aquitaine@unicem.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@unicem.fr)

## **7 – Sélection par le jury**

---

Les membres du jury ne devront pas avoir participé individuellement au concours.

Le jury sera composé de :

- Un photographe professionnel
- un représentant du comité régional UEE Nouvelle-Aquitaine
- Un représentant d'une association partenaire
- Un élu local
- Un exploitant de carrière

Le jury retiendra 9 photos lauréates :

- Catégorie A :
  - un 1er prix par thème
  - un 2d prix par thème
- Catégorie B :
  - un 1er prix par thème

La sélection se fera sur la base des 4 critères suivants :

- Adéquation et représentation par rapport au thème
- Créativité
- Esthétisme
- Qualité technique

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

## **8 – Remise des prix**

---

Les choix du jury seront dévoilés lors de la journée régionale d'UNICEM entreprises engagées de Nouvelle-Aquitaine en 2025 (date prévisionnelle : 6 novembre).

Les structures et personnes concernées par les photos lauréates seront informées préalablement.

Les photos primées seront récompensées par :

- Catégorie A :
  - 1er prix remis à la structure pour chaque thème : 500 €
  - 2ème prix remis à la structure pour chaque thème : 300 €
  - En sus, les auteurs des photos primées seront récompensés par un bon d'achat de 100 €
- Catégorie B
  - 1er prix pour chaque thème : 100 € en bon d'achat

De plus, les auteurs des photos primées recevront un agrandissement de la photo.

Ces prix ne pourront être échangés, ni contre espèces, ni contre un autre prix.

Chaque participant au concours recevra un lot.

## **10 - Responsabilités**

---

La participation au concours se fait sous l'entière responsabilité des participants. En conséquence, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dégâts, d'incidents ou d'accidents pouvant survenir dans le cadre des prises de vues.

## **11 - Droits d'auteur et droit à l'image**

---

En envoyant sa / ses photos, le participant garantit en être l'auteur et déclare détenir l'autorisation de toutes les personnes figurant sur les photographies, le cas échéant (preuves à conserver) afin que leur image puisse être utilisée par l'UNICEM et UNICEM Entreprises engagées. En conséquence, les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsable d'éventuelles réclamations à ce sujet.

La participation au concours entraîne la cession gratuite des droits d'auteur des photographies à l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine sans limitation de durée et pour la France entière. Ainsi, durant cette période, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine pourra utiliser le contenu des dossiers de candidature dans le cadre de ses actions de communication externes ou internes et sur tout support (sites Internet, réseaux sociaux, brochures, publications, publicités, expositions, relations presse...).

En outre, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine pourra mentionner le nom, le prénom et l'employeur du participant (ou la structure dont il est adhérent / élu) ainsi que les éléments du dossier de candidature le représentant dans le cadre de la diffusion des résultats du concours.

## **12 - Modifications et annulation du concours**

---

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates du concours ou de l'annuler sans aucun préavis ni justification.

## **13 - Application et consultation du règlement**

---

Le présent règlement peut être consulté sur le site web de l'UNICEM ou sur demande à [nouvelle-aquitaine@unicem.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@unicem.fr).

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

---

**Formulaire de participation – catégorie A** (*un formulaire par photo*)

**Nom du participant :** .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Mail : .....

---

**Nom du responsable :** .....

Nom de la structure : .....

.....

Adresse : .....

.....

Réf. photo	Site photographié : Nom – adresse (ou point GPS) - Commune - Département *
Thème :	<input type="checkbox"/> 1. « les chantiers nature UNICEM en Nouvelle-Aquitaine – que sont-ils devenus ? » <input type="checkbox"/> 2. « la biodiversité sur les anciennes carrières » <input type="checkbox"/> 3. « les carrières réaménagées dans le paysage »
Commentaire / contexte (facultatif)	

\* Données demandées pour le référencement interne

Accord de diffusion des personnes figurant sur la photo : Oui /Non

**Autorisation de la structure**  
(Cachet et signature)

**Signature du participant**

Le participant et la structure déclarent avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions.

**Formulaire de participation – catégorie B (un formulaire par photo)**

Nom du participant : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Mail : .....

Nom de l'employeur (entreprise adhérente UNICEM Nouvelle-Aquitaine : .....

.....

Adresse : .....

.....

Réf. photo	Site photographié : Nom – adresse (ou point GPS) - Commune - Département *
Thème :	<input type="checkbox"/> 1. « les chantiers nature UNICEM en Nouvelle-Aquitaine – que sont-ils devenus ? » <input type="checkbox"/> 2. « la biodiversité sur les anciennes carrières » <input type="checkbox"/> 3. « les carrières réaménagées dans le paysage »
Commentaire / contexte (facultatif)	

\* Données demandées pour le référencement interne

Accord de diffusion des personnes figurant sur la photo : Oui /Non

**Signature du participant**

*Le participant déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter les conditions*

---

## Autorisation de reproduction et de représentation de photographies

Je soussigné .....

Demeurant (ville) : .....

Salarié / élu / adhérent / enseignant / ..... (rayer les mentions inutiles)  
de : .....

Autorise conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, **l'Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de construction (UNICEM)**, union régionale Nouvelle-Aquitaine, située au 90 Cours de Verdun à Bordeaux, **à fixer, reproduire et communiquer les photos prises dans le cadre du concours photos 2025.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits, et notamment : sites Internet, réseaux sociaux, brochures, publications, expositions, relations presse...

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou d'utiliser les photographies du concours photos 2025 de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ..... , le .....

Nom – Prénom - Signature du participant :

## **Annexe 1 : Liste des chantiers nature de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine depuis 2014**

### **16- Charente**

- Torsac, Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature : travaux d'entretien de mare, volières et clôtures, en partenariat avec Charente Nature
- Montemboeuf / Vitrac-Saint-Vincent, ruisseau des Chevailles : travaux de diversification des écoulements, en partenariat avec le Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)

### **17- Charente-Maritime**

- Saint-Savinien, chaumes de Sèchebec : travaux d'entretien de pelouse sèche, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) - antenne 17
- Saint-Martin-de-Coux, étang de la Vergne : travaux d'entretien du site, en partenariat avec le CEN NA - antenne 17

### **19- Corrèze**

- Vignols, les Bardissières : travaux d'entretien et création de mare, en partenariat avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin et le CEN NA – antenne 19
- Argentat-sur-Dordogne, réserve départementale de biodiversité : entretien d'une falaise à hirondelles de rivage, en partenariat avec le Département de Corrèze et la LPO Limousin

### **24- Dordogne**

- Varaignes, site de Péguzeau : travaux de création d'une mare pédagogique et d'aménagements favorables aux amphibiens et reptiles, en partenariat avec le CPIE Périgord-Limousin
- Daglan, Maison de la Pierre Sèche et du Causse : travaux de construction d'un mur en pierre sèche, en partenariat avec Cap Terre

### **33- Gironde**

- Le-Verdon-sur-Mer, site du Marais du Logis : travaux de remise en état d'un site d'hivernage et de reproduction favorable aux tortues cistudes, en partenariat avec le CPIE Médoc
- Auros, site des côteaux de Monco : travaux d'entretien et restauration des milieux ouverts du site, en partenariat avec le CEN NA – antenne 47

- Langoiran, côte de la Ruasse : travaux de restauration de la coupe géologique, en partenariat avec CAP Terre, l'Université de Bordeaux et l'association AMBIGU

#### **40- Landes**

- Saint-Barthélémy : travaux de réouverture de milieux à orchidées, en partenariat avec le CPIE Seignanx-Adour
- Mugron, motte féodale de Pé de Peyran : travaux de restauration du site de la motte féodale, en partenariat avec la société de Borda et l'Association Historique et Culturelle du canton de Mugron
- Arue : travaux d'entretien de zone humide et arrachage d'espèce exotique envahissante, en partenariat avec le CEN NA – antenne 40

#### **47- Lot-et-Garonne**

- Tombeboeuf, site du Moulin de la Ville : travaux d'entretien et de mise en valeur du site, en partenariat avec le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot
- Tombeboeuf, site du Moulin de la Ville : travaux d'entretien et de pose d'une clôture, en partenariat avec le CPIE Pays de Serres-Vallée du Lot

#### **64- Pyrénées-Atlantiques**

- Nay, EHPAD Saint-Joseph : travaux de restauration de l'ancien verger, en partenariat avec le CPIE Béarn
- Labastide-Villefranche, site des lacs de Labourdade et de Pounte : travaux de lutte contre l'érable négundo (espèce exotique envahissante), en partenariat avec le CEN NA – antenne 64

#### **79- Deux-Sèvres**

- Lac du Cébron : construction d'un radeau à sternes, en partenariat avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et le Département
- Marnes, ancienne carrière de Sous les Monts : travaux de maintien de milieu ouvert, en partenariat avec le CEN NA – antenne 79

#### **86- Vienne**

- Bellefonds, étang de l'Ecotière : travaux d'arrachage de Jussie, espèce exotique envahissante, en partenariat avec la LPO
- Lac de Saint-Cyr : chantier en faveur de la sterne pierregarin, , en partenariat avec la LPO
- Montamisé, site des côteaux et carrières d'Ensoulesse : travaux d'entretien d'une pelouse sèche, en partenariat avec le CEN NA – antenne 86

## **87- Haute-Vienne**

- Verneuil-sur-Vienne, domaine de Mayéras : travaux d'entretien et aménagement de mares, en partenariat avec le CEN NA – antenne 87
- Chéronnac, la forge du Buisson : travaux de restauration de mare maçonnée, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Bassins Bandiat et Tardoire et le PNR Périgord-Limousin
- Ambazac, site Natura 2000 « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac » : travaux d'entretien, réparation, sécurisation d'entrées de sites à chauves-souris, en partenariat avec le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin

## **Annexe 2**

---

Pour information, les anciennes carrières sont répertoriées sur la Base de Données Carma du BRGM consultable sur le site officiel MINERAL INFO :  
<https://www.mineralinfo.fr/viewer/MainTileForward.do>